

MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2018

MOT DE LA MAIRESSE

Citoyennes et citoyens de Saint-Gervais,

C'est avec plaisir que je vous présente, à titre de mairesse, le rapport annuel de la situation financière de notre municipalité pour l'année 2018. Ce rapport est soumis en vertu des dispositions du Code municipal du Québec et de la Loi sur la fiscalité municipale.

La vérification financière a été effectuée par la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L. et elle a été adoptée le mardi 5 mars dernier, lors de la séance ordinaire mensuelle. Le vérificateur mentionne dans son rapport de vérification externe que « ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2018 ».

Les revenus de fonctionnement se sont élevés à 2 826 884 \$, dégageant un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 475 072 \$. Celui-ci s'explique par les revenus des droits de mutation, par les revenus de ventes de terrains, par l'écart positif entre la dépense comptable d'amortissement versus les remboursements de dettes à long terme de même que par les autres éléments d'écarts entre les revenus et dépenses. Par exemple, le revenu de carrière et sablière a dépassé nos attentes et le revenu généré par le parc éolien des municipalités de Bellechasse a aussi été plus profitable que ce que nous avions budgété. Également, nous avons aussi obtenu des subventions qui n'étaient pas prévues au budget.

En 2018, les travaux importants qui avaient été prévus au plan triennal en immobilisations ont été dans l'ensemble pas mal réalisés, soient les travaux de pavage du 1^{er} Rang et 2^e Rang, le contrat d'augmentation de la capacité de traitement de notre station d'épuration (toujours en cours), la finalisation du pavage de la rue du Repos (pas encore réalisée, mais à l'étape de la préparation des plans et devis et de la demande d'autorisation au Ministère. Le toit du presbytère a été inspecté et réparé de façon très générale afin de prévenir les infiltrations d'eau. Les systèmes de sécurité de nos bâtiments municipaux ont été remplacés et la toiture du bâtiment de la station d'épuration a été remplacée. L'achat du terrain pour la préparation de la phase 3 du développement Lapierre n'a pas été fait puisque nous étions toujours en attente d'une décision de la CPTAQ. Pour la même raison, les plans et devis n'ont pas été réalisés. Une étude concernant la réfection du Centre Socio-Culturel a été réalisée en 2018 par une firme d'architecte. Cette étude a été payée majoritairement par une subvention FDT que nous avons obtenue. Nous avons également travaillé à solutionner la problématique d'écoulement de l'eau du fossé de la rue du Repos et actuellement nous poursuivons les discussions avec les propriétaires concernés. Nous avons fait aussi l'acquisition d'une camionnette neuve Chevrolet 1500 pour le service des travaux publics. Du côté du service incendie, nous avons renouvelé l'ensemble des appareils de protection respiratoire individuel autonome (APRIA).

Nous prévoyons en 2019 des dépenses d'un montant approximatif de 125 000\$ pour des travaux de réfection de pavage pour le 1^{er} Rang et 2^e Rang. Nous ferons la location d'un tracteur et l'achat d'un équipement souffleur (pour le tracteur) afin d'aider pour le déneigement 2019-2020. Nous allons faire l'acquisition d'un nouveau camion Ford F550 avec plateforme basculante pour l'épandage de sel et aider aux travaux d'été. Ce camion va remplacer le Silverado en fin de vie utile. Nous prévoyons lancer pendant l'été, l'appel d'offres pour l'acquisition d'une charrue neuve avec ces équipements de déneigement. Cette dépense est nécessaire puisque l'une de nos charrues a rendu l'âme. Nous ne prévoyons pas de règlement d'emprunts pour ces achats, car actuellement nous disposons des fonds nécessaires.

Nous souhaitons également pouvoir finaliser les infrastructures de la rue du Repos en 2019. L'acquisition du terrain pour la réalisation de la phase 3 du développement Lapierre devrait se faire avant le prochain hiver. Nos demandes à la CPTAQ, pour permettre l'agrandissement de notre périmètre urbain, sont en cours de finalisation et actuellement la décision préliminaire de la CPTAQ autorise 96% de nos demandes ce qui est une excellente nouvelle pour notre localité.

Manon Goulet,
Mairesse

ATTRIBUTION DE CONTRATS EN 2018

1- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur

- Aréo-Feu Ltée	87 656,60 \$
- Construction BML Inc.	388 890,72 \$
- Groupe Ultima Inc. (Assurances)	57 645,00 \$
- MRC de Bellechasse (Quote-part + ingénierie supplémentaire)	416 462,52 \$
- Ministère de la Sécurité publique (Sûreté du Québec)	187 461,00 \$

2- Liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ et plus accordés à un même fournisseur et dont le total dépasse 25 000 \$

- Agence des douanes et du revenu du Canada	33 717,40 \$
- Hydro-Experts (sous-traitants des ouvrages de traitement de l'eau)	48 770,96 \$
- Les Loisirs de St-Gervais Inc.	167 000,00 \$
- Ministère du Revenu du Québec	120 343,78 \$
- Philippe Gosselin & Associés Ltée	30 132,72 \$
- SNC Lavalin (station épuration)	29 968,96 \$
- Somavrac C.C.	40 431,28 \$

Note : Plus les contrats ci-haut énumérés au point 1

Rémunération des élus en 2018

Conformément à la loi sur le traitement des élus municipaux, le traitement de base de la mairesse pour 2018 a été de 9008,24 \$ imposable et le traitement de base des conseillers de 3 003,12 \$ imposable. À cela s'ajoute une allocation non imposable pour les frais de représentation égale à la moitié de la rémunération de base.

Au niveau de la MRC de Bellechasse, le traitement des élus 2018 soit pour les représentants de Saint-Gervais a été de 2 514,73 \$ pour l'allocation imposable et de 1257,30 \$ pour l'allocation non imposable.